

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 22 octobre 2014

Délibération n° 2014 – 22/10/2014 - 16

Lancement de l'appel à projets BQR 2015

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la recherche du 15 octobre 2014

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 19 pour (unanimité) :

la nouvelle configuration de l'appel à projets BQR 2015.

Dijon, le 23 octobre 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Rapport des travaux de la Commission de la recherche du 15 octobre 2014

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Rapport des travaux

de la Commission de la recherche du 15 octobre 2014

Reconfiguration du BQR

La Commission de la recherche a donné un avis favorable pour procéder à la reconfiguration du BQR comme présentée ci-après.

Comme cela est rappelé tous les ans lors du lancement de l'appel à projets, le Bonus Qualité Recherche (BQR) doit permettre, par la constitution d'un fonds de mutualisation, de soutenir :

- des projets de recherche rattachés aux 6 domaines scientifiques de l'Université de Bourgogne ainsi que dans des thématiques innovantes et émergentes,
- la promotion de la recherche et la lisibilité internationale des laboratoires,
- le financement d'allocations de thèse et de stages postdoctoraux.

Instrument privilégié d'une politique de recherche de l'établissement, il doit jouer le rôle de levier de financement. Dans cette optique, il est apparu important de donner une nouvelle orientation à cet appel à projets en y intégrant un soutien aux montages de projets qui pourraient être déposés dans le cadre du programme H2020. Cela a bien entendu nécessité l'abandon de certains programmes au profit de nouveaux, débouchant sur une reconfiguration de notre actuel BQR, reconfiguration proposée ci-après.

Il est important de souligner que l'enveloppe financière totale du BQR s'élève à 390 000 euros, plafond systématiquement dépassé lors des précédentes campagnes, mais qu'il faut désormais respecter avec rigueur.

Répartition du budget de l'actuel BQR

Programme 1

- Soutien aux projets scientifiques 100 000

Programme 2

- Soutien aux Colloques 50 000

Programme 3

- Post-doc (3x42 000) 126 000
- Cotutelle (3x1 500) 4 500
- Aire culturelle 1 000

Allocation doctorale BQR

- 1 allocation 86 000

Soutien aux structures mutualisées

- Centre de calcul 12 500
- Editions Universitaires de Dijon 12 500
- Centre de Zootechnie 11 000
- Mission Culture Scientifique 11 000

TOTAL BUDGET BQR : 414 500 euros

Proposition de répartition du budget BQR dans sa nouvelle configuration

Programme 1

- Soutien aux projets scientifiques 100 000

Programme 2

- Soutien aux Colloques 50 000

Programme 3

- Aide au montage de projets H2020 23 000

Programme 4

- Post-doc (2x42 000) 84 000

Hors Appel à projets (Gestion par les Ecoles Doctorales)

- Allocation de thèse BQR 86 000

Hors Appel à projets - Soutien aux structures mutualisées

- Centre de calcul 12 500
- Editions Universitaires de Dijon 12 500
- Centre de Zootechnie 11 000
- Mission Culture Scientifique 11 000

TOTAL BUDGET BQR : 390 000 euros